

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 8 juillet 2026

À 19 heures 00

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

HAMANT Daniel, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine, SIMON Patrick, GOTTE Sebastien et BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna, FERNANDEZ Antonia, MARCHAL Marie-Claude, MARTIN Monique, DONATIN Patrick, SELING Manon, HISTRIMONT Emmeric, HAZOTTE Bernard et MARCELET Richard, conseillers municipaux

Procuration :

GOMBERT Christophe à DONATIN Patrick

Secrétaire de séance :

HISTRIMONT Emmeric

8/07/26/01 Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Subventions de fonctionnement 2026 aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

8/07/26/02 - Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu des débats de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la désignation de M. HISTRIMONT Emmeric en tant que secrétaire de séance.

8/07/26/03 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26/06/26

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26.06.26.

8/07/26/04 Organisation du temps de travail des services communaux

Monsieur le Maire expose qu'il convient de revenir sur les délibérations suivantes définissant les temps de travail des agents des différents services de la Commune :

29/06/21/13 et 13/12/21/01

En AlsaceMoselle, la durée annuelle de travail effectif est fixée à 1 593 heures pour un agent à temps plein, en tenant compte des 2 jours fériés locaux supplémentaires (Vendredi Saint et 26 décembre) et non 1607 heures comme l'indiquait les délibérations précédentes.

Par conséquent,

- Calcul des jours travaillés :
 - 365 jours dans l'année
 - -104 jours de repos hebdomadaires (52 semaines x2)
 - -25 jours de congés annuels
 - -8 jours fériés nationaux (moyenne)
 - -2 jours fériés locaux
 - Total : 226 jours travaillés
- Nombre d'heures travaillées dans l'année :
 - 226 jours x 7 heures = 1 582 heures, arrondi à 1 586 h puis porté à 1 593 h

pour inclure la journée de solidarité.

- Proratisation : Cette durée est proratisée pour les agents à temps partiel ou non
Complet

Exemple : Un agent à 80 % devra effectuer $1\,593 \times 0,8 = 1\,274,4$ heures sur l'année.

Monsieur le Maire rappelle les points sur l'organisation hebdomadaire de travail, les règles et les modalités spécifiques.

- Annualisation du temps de travail périscolaire :

Elle doit respecter le plafond de 1 593 heures/an (base 35 heures).

Elle permet d'ajuster le temps de travail selon les périodes scolaires (36 semaines), de vacances scolaires ainsi que les besoins des actions liées au service jeunesse (centres de loisirs, séjours, soirées ados, actions jeunesse diverses, réunions, actions ponctuelles...). Les horaires de travail quotidiens diffèrent donc d'un jour à l'autre et selon les périodes. Ils sont réalisés annuellement par la direction du service périscolaire et soumis à approbation du Comité Social Territorial

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande de régularisation.

Monsieur le Maire profite pour faire un point sur la baisse des recettes financières et l'importance de la masse salariale du service jeunesse qui a engendré des modifications :

- Les horaires des agents de direction, animation et technique du service jeunesse ont été modifiés pour la rentrée de septembre afin de réduire la masse salariale. Trois rencontres faites avec les agents pour expliquer et trouver des compromis sur ces nouveaux plannings
- Les horaires ont été réparties différemment pour être optimisés tout en respectant le taux d'encadrement nécessaire sur les différents temps d'accueil
- Les contrats arrivant à échéance ont été réévalués en fonction des besoins
- Certaine liberté laissée sur le choix de certains horaires par les agents (heures de préparation, inversement de jours...)
- Intervention de la CFDT à la demande de certains agents
- à venir : avis du Comité Social Territorial (16/10)

8/07/26/05 Création de postes d'adjoints d'animation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création des postes suivants

Intervention sur les temps périscolaire, ACM, actions ados selon les besoins et le développement du service jeunesse

A compter du 1/09/26 – Catégorie C

1 contrat 20h annualisées 1 an

1 contrat 15h annualisées 1 an

1 contrat 11h annualisées 1 an

2 contrats de 8h30 annualisées 1 an

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de 5 postes d'adjoints d'animation

8/07/26/06 Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création du poste suivant

A compter du 1/09/26

1 contrat 12h annualisées 1 an Catégorie C

Ancien effectif 15

Nouvel effectif 14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'adjoint technique

8/07/26/07 Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'adjoint administratif catégorie C à 23 heures par semaine pour une durée d'un an à compter du 10.08.26

Ancien effectif 7

Nouvel effectif 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif

Arrivée de Jean-Pierre Bourlon à 19h25

8/07/26/08 Modification du règlement intérieur du périscolaire/mercredis récréatifs/mercredis anniversaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour des raisons budgétaires il convient de modifier les tarifs et les règlements intérieurs du périscolaire/mercredis récréatifs/mercredis anniversaires.

Les différents règlements intérieurs sont distribués à l'assemblée.

Madame Martin prend la parole pour exposer les propositions et faire un bilan de la fréquentation sur certains temps d'accueils

Propositions :

- Augmentation de 0.20 € de l'heure de garde au périscolaire pour les communes partenaires et hors dispositif et facturation de toutes les heures de garde.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition : POUR 17 CONTRE 2

- Coût horaire des mercredis jeunes : appliquer le même tarif que celui proposé pour le périscolaire

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition : POUR 17 CONTRE 2

- Augmentation de 5 € soit 55 euros le forfait mercredi anniversaire (4 enfants) + 5 euros par enfant supplémentaire (jusque 7 invités au total)

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition de 55€ forfait 4 enfants
POUR 18 CONTRE 1

- Simplification des dossiers d'inscriptions sur quelques points de détails

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

- Facturation aux enfants des classes ULIS le même tarif que celui appliqué aux résidents de Château-Salins et communes partenaires

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

- Modification du tarif spécifique pour les familles titulaires de l'AEEH

Si l'enfant inscrit est bénéficiaire de l'AEEH, la Mairie de Château-Salins appliquera le tarif du quotient familial immédiatement inférieur à celui de sa famille. Ce tarif s'appliquera désormais uniquement à l'enfant en situation de handicap (uniquement sur présentation du justificatif de perception de l'AEEH).

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

- Refacturation aux familles du prix du goûter appliqué par l'Alsacienne de Restauration

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

- Nouveau découpage des heures du mercredi

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

- Organiser 2 mercredis anniversaires au lieu de tous les mercredis période scolaire (dates fixées dans le règlement intérieur)

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition

Madame Martin précise qu'en août interviendra la révision du prix des goûters et repas de midi par l'Alsacienne de Restauration (clause contractuelle). Le pain n'est pas compris dans l'offre. Ces nouveaux tarifs seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal.

8/07/26/09 Subventions de fonctionnement 2026 aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à M. Gotte Sebastien qui expose les propositions de subventions 2026.

Au cours des débats les responsables ou membres des associations concernés quittent la salle et n'assistent pas aux votes. Le Maire prend alors la présidence pour enregistrer les votes de l'assemblée.

Les propositions ci-dessous sont faites :

Associations	Composition Bureau	PV AG	Statuts	Enregistrement Tribunal	RIB	Bilan Financier	Subvention Allouées 2025	Subvention demandées en 2026	Nbr de membres	Manifestations	Proposition 2026
Sportives											
Football Club	X	X	X	X	X	X	4000	5000	130	T; N	4000
Handball Club	X	X	X	X	X	X	4500	5000	144	N; MJ; C	4500
Tennis Club	X	X	X	X	X	X	1600	2000	15	MJ	1600
Randonneurs Castelsalinois							1000	1000	49		
Boule du Saulnois	X	X	X	X	X	X	500	400	54	MJ	400
Gymnastique Volontaire	X	X	X	X	X	X	250	500	33		250
Amicale sports et loisirs	X	X	X	X	X	X	4000	4000	120	N	4000
Kick thai boxing club							500				
Dojo du Saulnois	X	X	X	X	X	X	6000	8000	580	MJ; Stage	6000
Culturelles											
Mjc/ Foyer ruraux	X	X	X	X	X	X	1200	2000	10 bénévoles et 3		?
Amicale SP	X	X	X	X	X	X	1500	1500	45		1500
Amicale JSP					X	X	700		32	N; T	
Amicale des gens de Coutures	X		X	X	X	X	350		85	C	350
HPS											
Amis du saulnois et son patrimoine	X	X	X	X	X	X	1000	1000	16	Entretien des salines	1000
Amicale des donneurs de sang	X	X	X	X	X	X	600	600	13	N	600
Association des amis de l'orgue			X	X	X	X	500	500	43		
Musique Municipale	X	X		X	X	X	3500	3500	25	MJ; C; N; T; Cérémonie	3500
Association des Parents d'élèves	X	X	X	X	X	X	1200	1200	18	N; C	1200
Loisirs Créatif											
Rétrobielles											
Les bricoles Tout											
Bibliothèque Municipale	X	X	X	X	X	X	1€/ H	1100	14	MJ;	?
Ludi'Saulnois	X	X	X	X	X	X	500	500	79	MJ; C	500
MAM	X	X	X	X	X	X	150€ de démarrage	1000			?
Castel Brique (nouvelle associations)							0		20		?
	Dossier non rendu										
	Dossier incomplet										

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les montants ci-dessous :

	Montant attribué	Elu sortant
Football Club	4 000 €	Donatin Maryline
Handball Club	4500	Hazotte Bernard
Tennis Club	1600	
Boule du Saulnois	400	
Gymnastique Volontaire	250	Marchal Marie-Claude
Amicale sports et loisirs	4000	Tisserand Johanna Donatin Patrick
Dojo du Saulnois	6000	

Amicale SP	1500	
Amicale des gens de Coutures	350	Stock Sandrine Simon Patrick
Amis du saulnois et son patrimoine	1000	
Amicale des donneurs de sang	600	Gotte Sebastien
Musique Municipale	3500	
Association des Parents d'élèves	1200	
Bibliothèque Municipale	0	
Ludi'Saulnois	500	
MAM	0	

Les dossiers manquants ou incomplets feront l'objet d'une prochaine présentation

DIVERS :

- Canicule, avancée des dossiers d'aménagement du bâtiment périscolaire : 3 ventilateurs installés

- Présentation par Mme Martin Monique du projet à l'essai de Maison des ados "La Maison des Adolescents (MDA) de Moselle est un lieu ressources qui accueille les jeunes de 11 à 21 ans, ainsi que leurs proches.

La MDA est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, où chacun peut parler librement de ses difficultés, de ses questions ou de son mal-être : relations, scolarité, famille, santé, émotions, confiance en soi, addictions, harcèlement...

Après un temps d'écoute, une évaluation est réalisée.

En fonction des besoins identifiés, un accompagnement est proposé vers nos partenaires (Mission Locale, Centre de Planification et d'Education Familiale, Centre Médico Psychologique...)

La MDA accompagne également les professionnels au contact des adolescents. "

Lieu d'accueil : bibliothèque –

- Appel manifestation d'intérêt consacré au développement des compétences psychosociales (CPS) au sein des accueils collectifs de mineurs.

La DRAJES Grand Est lance un appel à manifestation d'intérêt consacré au développement des compétences psychosociales (CPS) au sein des accueils collectifs de mineurs.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir des initiatives favorisant la qualité éducative des ACM à travers notamment :

- la formation et la montée en compétences des équipes éducatives ;
- la mise en œuvre d'actions et d'animations autour des CPS auprès des enfants et des jeunes ;
- la création d'outils pédagogiques adaptés ;
- le partage d'expériences et l'essaimage des bonnes pratiques entre structures.

Les associations, collectivités territoriales et établissements publics peuvent déposer une demande de financement comprise entre 1 000 € et 25 000 €.

Les projets retenus devront débuter en 2026 et être finalisés en 2027.

DEPOT DE DOSSIER POUR LE 20.07 pris en charge par Mme Martin

- L'entretien du cimetière parfois irrégulier est abordé
- Un projet d'installation de caméras de vidéosurveillance sur la Commune est à l'étude

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les membres présents et clôture la séance à 20h55

Le secrétaire de séance

Le Maire